



## Symposium PSDR4

### Transitions pour le développement des territoires

Connaissances et pratiques innovantes pour des modèles agricoles, alimentaires et forestiers résilients

Angers, 28-30 Octobre 2020

### Proposition de communication

Formulaire à poster sur le site du colloque (<https://symposium.inrae.fr/psdr4/>)  
Avant le 31 Juillet 2020.

#### **INNOVATIONS FONCIERES POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE**

Valentin ASSELAIN, Florence PINTON

Coordonnées précises du ou des auteurs (en précisant le correspondant) :

[Valentin.asselain@hotmail.fr](mailto:Valentin.asselain@hotmail.fr) 35 rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

[Florence.pinton@agroparistech.fr](mailto:Florence.pinton@agroparistech.fr), correspondante, AgroParisTech, 16 rue Claude Bernard 75005 Paris

Référence à la (aux) région(s) et au(x) Projet(s) PSDR (éventuelle) :

Région ile de France, projet PSDR CapIDF

Référence à la thématique visée :

Usage des sols et pression foncière en zones rurales et péri urbaines

## Résumé

### **Objectif de la communication :**

L'objet de cette communication est d'analyser les réponses apportées par des acteurs institutionnels et associatifs à la crise du renouvellement de la profession agricole associée aux tensions sur les usages du foncier agricole en Ile-de-France. Face au constat d'un progressif « délitement éthique des politiques foncières » (Potier, 2018), nous nous sommes intéressés à un mouvement socio-politique défendant une vision alternative de l'accès au foncier et de l'usage des sols, au bénéfice d'acteurs souvent extérieurs à l'agriculture et désireux de s'installer. C'est aussi pour répondre à une demande sociale d'autonomie alimentaire, requérant une « mise en proximité de l'agriculture » (Guiomar, 2014) à l'échelle francilienne, que ce mouvement s'est structuré.

Néanmoins, le « retour à la terre » de ces nouveaux professionnels de l'agriculture demeure un parcours du combattant, alors même que leurs besoins en foncier concernent de petites surfaces. Tout en étant, *in fine*, à proximité de leurs débouchés commerciaux, comme par exemple des groupements d'Amap constitués dans les centres urbains ou péri-urbains, les « néos » sont aux prises avec une régulation foncière défavorable. Les opérateurs alternatifs du foncier agricole, dont nous caractérisons l'émergence et les évolutions depuis le début des années 2000, viennent ainsi pallier aux carences du réseau institutionnel « classique », plus proche d'une profession agricole dite « conventionnelle ». S'intéresser aux néo-agriculteurs est ainsi l'occasion de rendre compte de leur trajectoire dans ce réseau institutionnel, qui prend en compte (de manière inégale) leurs aspirations en termes d'usage du foncier et de débouchés pour leur production. C'est pour répondre, entre autres, à ces questions, qu'un stage de recherche a été proposé de mars à août 2019. Les données en sont issues.

### **Méthode :**

Après avoir repéré les obstacles à l'accession foncière en Ile de France, nous dégageons les grandes tendances à l'œuvre pour contextualiser le mouvement socio-politique que nous souhaitons documenter. Nous précisons le rôle des acteurs institutionnels et associatifs, en nous appuyant sur des enquêtes de terrain réalisées pendant la période de stage. Notre approche est essentiellement qualitative, et repose sur des entretiens semi-directifs avec des porteurs de projet ou des agriculteurs installés, et les acteurs associatifs et institutionnels identifiés lors d'un travail de pré enquête. Un travail de recherche bibliographique complète ces données. Les récits de vie des figures individuelles viennent éclairer les orientations et les actions des réseaux qui les portent. Enfin, le rôle des collectivités territoriales, acteur potentiellement important, est exploré sur la base de recherches documentaires, et par les témoignages des acteurs institutionnels mentionnés ci-avant.

Les thématiques abordées concernent les procédures mises en place pour rendre possible l'accès au foncier, sans omettre l'implication des opérateurs dans les dispositifs de formation et l'accès à des aides. Il nous paraît pertinent d'opérer une distinction entre la terre en tant que support foncier et son usage (sa dimension matérielle que nous traduisons par un « retour à la terre » plus connoté politiquement), notamment quand il s'agit de comprendre le rôle formel de tel ou tel acteur. Nous faisons l'hypothèse que ce phénomène de politisation de l'usage des sols rejaillit sur le positionnement des opérateurs franciliens du foncier agricole au sein de leurs propres réseaux mais aussi entre ces derniers. Le concept de « trames de pertinence », (Cefaï, 1996), nous aidera à mettre en lumière les jonctions et clivages entre acteurs, à l'aune de l'émergence d'un problème public (ici, le constat d'une crise du foncier agricole et la nécessité de répondre à une demande sociale). De la même manière, en permettant un aller-retour entre des parcours individuels et des structures collectives, la figure de « l'entrepreneur de cause » met en avant des personnalités à cheval entre différents mondes sociaux, rapprochant ces derniers par une prise en compte d'intérêts communs.

## Résultats :

**Le principal résultat de notre recherche réside dans la caractérisation et la compréhension des modes d’agir de ce réseau alternatif pour l’installation de néo-ruraux.** Dans ce cadre, l’accession au foncier figure parmi ses priorités, à côté de la formation professionnelle et de l’accompagnement. Disposant d’une gouvernance originale, il représente un contrepouvoir réel face aux opérateurs classiques du foncier, eux-mêmes en proie à des difficultés héritées de la crise de l’agriculture française. Mais si le réseau alternatif s’appuie sur des relais politiques nombreux et organisés, son pouvoir d’action reste limité, voir fragile et les installations réalisées minoritaires. Nous déclinons ci-dessous les principaux points retenus :

1. La constitution de ce réseau « alternatif » répond à une demande d’agriculture de proximité par des populations urbaines/péri-urbaines. Il opère notamment sur le foncier agricole et se constitue en une « banque de compétences » prenant en charge le parcours des néo agriculteurs.
2. La crise de la reproduction sociale des agriculteurs incite ces acteurs à appuyer les nouveaux candidats à l’installation et à développer des outils en vue de faciliter leur accession au foncier.
3. Le contournement des règles de transmission se fait en faveur de l’agrandissement au sein de la profession agricole. On peut citer, le phénomène du pas-de-porte (Barral *et al*, 2017) qui entraîne une inflation des coûts d’achat de foncier agricole. De la même manière, la Safer est dépossédée d’un foncier qui se transmet au sein de la profession, « sous les radars » du contrôle institutionnel.
4. Des visions divergentes sur le foncier agricole fragilisent les solutions de retour à la terre sur la durée, le financement du réseau alternatif étant dépendant de la bonne volonté des élus. La mise en place de dispositifs de stockage du foncier (portés notamment par l’Agence des Espaces Verts Ile de France (AEV) et la Safer) à destination d’agriculteurs spécifiques est aussi à l’origine de tensions au sein des institutions classiques.
5. Une tendance forte à la « normalisation » du parcours du néo-agriculteur par les institutions classiques a tendance à réduire la marge d’action des opérateurs alternatifs. Des outils plus contraignants standardisent les parcours d’installation en sélectionnant les plus aptes à s’y plier et excluent la participation du monde associatif au profit des chambres d’agriculture.
6. Le réseau alternatif constitue néanmoins une banque de compétences, qui semble ne laisser « aucun trou dans la raquette » du parcours d’accession au foncier et de formation. De ce fait, les institutions classiques ont intérêt à collaborer avec ces associations, conscientes de la nécessité d’impulser de nouvelles règles de gestion et d’accès au foncier agricole

## Retombées :

Le développement d’une agriculture de proximité en Ile de France associée à l’installation de nouveaux agriculteurs est confronté à des difficultés structurelles qui ne pourront s’atténuer sans une véritable volonté politique. Pour accompagner ces nouveaux entrants, le pôle Abiosol s’est structuré pour intervenir notamment sur les opérations foncières qui lui sont accessibles et l’accompagnement des porteurs de projets mais les tensions idéologiques sont nombreuses au sein du monde agricole et génèrent des difficultés. Il semble d’abord nécessaire de rendre visible les stratégies foncières de la profession pour repenser les capacités de contrôle et de régulation des terres. La mise en place de conventions pour garantir une veille foncière est une pratique à consolider et généraliser. Plusieurs dispositifs peuvent favoriser l’accès au foncier de nouveaux agriculteurs, que ce soit à travers le « stockage de foncier » (par l’AEV et la Safer) ou la constitution de réserves foncières (par les collectivités) mais ils sont sous utilisés ou entravés. En prise direct avec les différents usages fonciers effectués sur leurs territoires, les collectivités territoriales peuvent, par l’entremise des documents

d'urbanisme mais aussi par des politiques volontaristes, constituer des réserves, et impulser l'installation ou la reprise d'exploitations agricoles. Mais la thématique de l'installation reste encore largement méconnue, et les exigences de l'agriculture ne sont pas forcément bien appréhendées par les élus et membres des collectivités. Enfin, La complexité des procédures et des logiques contradictoires (notamment au niveau des retombées financières) freinent ces dynamiques.

### **Bibliographie (10 références max.) :**

Asselain Valentin, « L'accession au foncier agricole d'Ile de France pour les nouveaux agriculteurs », M2 GTES, *Projet Cap-IDF, UMR Sadapt*, Université Paris Saclay, 2019, 124 p.

Aubry, Christine, Leïla Kebir, et Catherine Pasquier, « Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? ». In *Nouveau rapports à la nature dans les campagnes*, chap3. Quae. Indisciplines, 2012.

Blanc, Julien, « Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Ile-de-France ». *Norois*, n° 224 (2012): 21-34.

Barral, Stéphanie, et Samuel Pinaud, « Accès à la terre et reproduction de la profession agricole. Influence des circuits d'échange sur la transformation des modes de production ». *Revue française de socio-économie* 2017/1, n° 18 (2017): 77-99

Cefai, Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseau. Communication-technologie-société*, n°75 (1996) : 43-66

Guiomar, Xavier, « La mise en proximité de l'agriculture (péri)urbaine par les collectivités. Une (re)construction en trois temps, trois mouvements ». *Pour*, n° 224 (2014): 415-26.

Poulot, Monique, « L'agriculture francilienne dans la seconde moitié du XXème siècle : vers un postproductivisme de proximité ? » *Pour* 205-206, n° 2 (2010): 161.  
<https://doi.org/10.3917/pour.205.0161>.

Potier Dominique, mission d'information sur le foncier agricole, Assemblée nationale, 2018

Sencébé, Yannick, Florence Pinton, Pierre Alphanéry, « « Le contrôle des terres agricoles en France. Du gouvernement par les pairs à l'action des experts » ». *Sociologie* 4 (mars 2013) : 251-68.

Torre, André, Jean-Baptiste Traversac, Ségolène Darly, et Romain Melot, « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine août*, n° 3 (2013): 561. <https://doi.org/10.3917/reru.133.0561>.